

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

Début de séance 18h08

Présents : Laurence Bultez-Cadet, Emilie Manificier, Doryan Kuschner, Karine Frostin, Philippe Daly , Séverine Lando, Patrick Ordonio, Gérard Guiot , Martine Larrosa

Absents : Marie Kriese

Procuration : Brigitte Vanwambeke a donné procuration à Laurence Bultez-Cadet

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Signature du Compte Rendu du 4 septembre 2026
- Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Tarifs pour la location des bâtiments communaux
- Mise en place d'un tarif photocopies
- Adhésion au service Prévention des Risques du centre de gestion du Gard
- Commission de contrôle des listes électorales.
- Questions diverses

Désignation de ou du secrétaire de séance :

Emilie Manificier est désignée secrétaire de séance

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, Madame le Maire annonce la démission de Mikael Martinez pour cause de déménagement. Ce dernier est donc remplacé par Gérard Guiot.

*** Signature du Compte Rendu du 4 septembre 2026**

Martine Larrosa demande la modification de certains points du compte rendu du 4 septembre, concernant le compte rendu du 5 juin

En particulier la suppression de la phrase « seul Martine Larrosa le vote en l'état » car elle avait demandé la rectification d'une erreur.

Martine Larrosa n'est pas d'accord avec les motifs de refus de signer le compte rendu du 5 juin 2026 exprimés dans le compte rendu du Conseil municipal du 4 septembre 2026, notamment par Laurence Bultez Cadet. Elle notifie au dos du procès verbal que ces motifs sont des allégations et précise oralement qu'elle détient des documents pour le démontrer. Il est demandé également par Madame Larrosa de pouvoir participer au choix de la date du prochain conseil municipal. Il lui est rappelé que ce choix est fait lors des réunions des élus du lundi soir.

Concernant le compte rendu du 4 septembre 2026

Vote

Pour : 9

Contre: 1 (sous réserve de faire les modifications demandées sur le compte rendu du 5 juin)

Abstention: 0

*** Taxe sur la vacance des locaux d'habitation**

La loi de finance 2026 instaure la TVLH, taxe sur la vacance des locaux d'habitation. C'est la fusion entre la taxe sur les logements vacants et la taxe d'habitation sur les logements vacants. Cette loi de finance, permet également à une Maire de pouvoir percevoir cette taxe à la place de l'EPCI (Alès Agglomération).

Martine Larrosa demande pourquoi prendre cette délibération. Madame le Maire précise que jusqu'à présent c'est Alès agglomération qui percevait les taxes, par la prise de cette délibération dès le 1^{er} janvier 2027, ce sera la Commune. Nous ne parlons pas d'augmentation de la taxe, mais juste d'un retour normal des sommes versées par la habitants à la Commune et non à Alès Agglomération. C'est dans la logique.

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

*** Tarifs pour la location des bâtiments communaux**

Madame le Maire, explique qu'il est nécessaire de créer une régie Communale pour remplacer la simple régie de location. Cela laissera plus de liberté à la Commune, et permettra d'anticiper la fin des chèques en juin 2027, pour les paiements en mairie. Cette régie englobera les locations saisonnières, la location des bâtiments communaux, les photocopies, les festivités,....

Martine Larrosa demande se qui est compris dans « festivités ». Madame le Maire explique que cela concerne le repas de village, et les différentes manifestations organisées par la Mairie. Avant chaque festivités, une délibération de tarifs sera prise et intégrée à la régie.

Location de la Salle polyvalente :

POUR LES ASSOCIATIONS :

150€ par an pour les associations dont les adhérents ont une participation financière

20€ par jour pour les associations dont les adhérents ont une participation financière

Gratuit pour les associations dont les adhérents ne payent pas de participation

POUR LES PARTICULIERS

20€ /jour pour les particuliers habitants la Commune

50€/ jours pour les particuliers hors Commune

Le forfait ménage de 100€

Les tarifs et le forfait ménage ont fait débat lors du conseil. Martine Larrosa et karine Frostin mettent en avant que le forfait ménage est trop élevé. Qu'il est nécessaire de faire la différence entre dégradation et ménage. Philippe Daly demande de reformuler ce forfait et de le mettre un forfait heure. Gérard Guiot demande si ces tarifs ne vont pas faire perdre des activités sur la Commune.

Martine Larrosa indique que cela n'est pas cohérent avec l'idée du participatif. Que la gratuité de la salle pour les associations est comme une subvention. Cette gratuité a été demandé à plusieurs reprise pour les habitants.

Madame le Maire met en avant que la salle polyvalente a un coût pour la Mairie, chauffage, climatisation, entretien. Que le groupe de travail sur les tarifs communaux à fait au plus juste. Pour le ménage c'est aussi une façon de responsabiliser les personnes louant la salle.

Doryan Kuschner met en avant que le chauffage et climatisation de la salle pose problème car la climatisation réversible est trop petite pour la pièce, et de se fait fonctionne non stop. Les finances de la Mairie ne permettent pas de changer cela pour le moment.

Karine Frostin indique que ce n'est pas sur la salle polyvalente que l'ont va gagner de l'argent.

Vote :

Pour : 6

Contre : 4 (Martine Larrosa, Karine Frostin, Philippe Daly, Gérard Guiot)

Location du Plo

POUR LES ASSOCIATIONS ET LES PARTICULIERS

50€ / jour pour les associations d'Aujac

150€/jour pour les association hors Commune

tables et bancs peuvent être fournis au prix de 3€ l'ensemble (1 table et 2 bancs) plus 30€ de livraison et de reprise de matériel.

La caution est fixée à 200€ et forfait ménage 200€

Lors de la location sont mis à disposition : le matériel se trouvant dans la buvette, les extérieurs et la scène.

Martine Larrosa demande si les extérieurs seront loués propre, cela ne serait pour l'instant pas le cas.

Karine Frostin a les même remarque que pour la salle polyvalente.

Vote :

Pour : 8

Contre : 2 (Martine Larrosa, Karine Frostin)

Location Mas Légal

Tarif :

Le montant du loyer s'élève à

HORS SAISON :

LE WEEKEND

- 900,00 euros pour les groupes entre 8 et 15 personnes pour 2 nuits et 170 euros par nuit supplémentaire
- 600,00 pour les groupes jusqu'à 7 personnes pour 2 nuits et 130.00 euros par nuit supplémentaire

LA SEMAINE

- 1200,00 euros pour les groupes entre 8 et 15 personnes
- 900,00 euros pour les groupes jusqu'à 7 personnes

PLEINE SAISON (juillet - Août)

LA SEMAINE (du lundi au lundi)

- 1700,00 euros pour les groupes entre 8 et 15 personnes
- 1000,00 euros pour les groupes jusqu'à 7 personnes

Pour les stages et séminaires :

HORS SAISON :

LE WEEKEND

- 900,00 euros pour les groupes entre 8 et 15 personnes pour 2 nuits et 170 euros par nuit supplémentaire
- 600,00 pour les groupes jusqu'à 7 personnes pour 2 nuits et 130.00 euros par nuit supplémentaire

LA SEMAINE

- 1200,00 euros pour les groupes entre 8 et 15 personnes
- 900,00 euros pour les groupes jusqu'à 7 personnes

Suite à une remarque de Karine Frostin le conseil est d'accord pour modifier les horaires de location pour les stages et séminaires. Dans le contrat présenté les stages et séminaires devaient prendre fin le dimanche 10h. Une modification sera faite pour que la location pour les stages et séminaires s'arrête le dimanche à 18h

Martine Larrosa n'est pas d'accord sur le détail des personnes présentes demandé lors de la location.

Vote pour les tarifs :

Pour : 9

Contre : 1 (Martine Larrosa)

*** Mise en place d'un tarif photocopies**

Pour information la photocopieuse coûte plus de 5000€ l'année, cela comprend sa location, l'entretien et le forfait de copie. Quand le forfait copie est dépassé les copies sont plus chères.

Martine Larrosa demande à qui ces tarifs vont être appliqués. Madame le Maire indique que ce tarif s'applique à tous que se soit habitants ou associations. La Mairie ne peut pas assumer la charges des dossiers des associations et habitants.

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1 (Martine Larrosa)

*** Adhésion au service Prévention des Risques du centre de gestion du Gard**

En application du décret n° 85-603 du 10 juin 1985, l'autorité territoriale est chargée d'assurer la sécurité et la protection de la santé de ses agents. Il lui incombe de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention destinées à préserver leur santé et améliorer leurs conditions de travail, tout particulièrement en assurant la conformité des

installations et équipements, en développant les mesures de protection collectives et individuelles appropriées, en formant et informant les agents, en évaluant les risques en vue de les réduire ou de les supprimer.

Le conseil municipal a choisi le centre de gestion du Gard pour effectuer ces missions de contrôle.

Une convention sera donc signée entre la Mairie et le centre de gestion du Gard. L'adhésion est d'un montant de 600€/an

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

*** Commission de contrôle des listes électorales.**

Lors du conseil du 14 avril 2026 , le conseil municipal a désigné les membres de la commission de contrôle des listes électorale. Ont été désigné dans cette délibération : Martine Larrosa, Marie Kriese, Patrick Ordon, Brigitte Vanwambek et Emilie Manificier.

Un courrier de la préfecture nous apprend qu'un adjoint ne peut faire parti de cette commission. Il faut donc remplacer Emilie Manificier.

Séverine Lando se propose pour faire partie de la commission.

Vote : (Séverine Lando ne prend pas part au vote)

Pour : 9

Contre : 0

*** Questions diverses**

→ Marine Larrosa demande si des décisions ont été prise depuis le dernier conseil. Madame le Maire indique que non. Des dossiers sont en cours, notamment des avenants modifiant les contrats de locations des logement. Pour le moment pour tous les contrats de locations, c'est la Mairie qui paie la taxe d'ordures ménagère, les entretiens divers. Les avenants seront mis en place pour que les diverses charges des logements communaux soient répercutés en fin d'année aux locataires.

→ Les élus ont pris la décision pour l'instant de ne pas recruter un agent technique pour le ménage. Ce sont les élus qui font le ménage de la Mairie, et la salle polyvalente. Les agents communaux feront les WC public. Cela n'est pas définitif.

→ Les OLD (obligations légales de débroussaillage), une réunion publique va être organisée pour parler des difficultés de chacun à réaliser les OLD. Des contrôle ONF ont été fait, maintenant c'est la Mairie qui est responsable de l'application des OLD. La distance est de 50m autour des maisons, si cela n'est pas fait il peut y avoir une amende.

Martine Larrosa souligne les 200m évoqués dans le compte rendu du comité ressources. Doryan Kushner indique que c'est une idée pour éviter les départ de feux.

Il ressort l'idée de faire des réunions par hameaux.

Sur le SIG Cévennes il est possible de vérifier les OLD à faire autour de sa maison.

→ Les horaires de la Mairie ont changé :

Lundi, mardi, mercredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

Jeudi fermée au public

Vendredi de 8h à 12h, après midi fermé au public

→ L'assemblée communale sur le thème du feu et l'accueil des nouveaux habitants aura lieu le 28 novembre à 14h à la salle polyvalente.

→ Projet rendez vous habitat : un comité de pilotage va avoir lieu pour la mise en place d'une permanence rénovation de l'habitat ancien.

Seront présents : la maison de l'habitat d'Alès Agglomération (pour les aides financières), le CPIE (pour les questions environnementale), le CAUE (pour les questions architecture), le service ADS (pour les question réglementaires)

Ces permanence seront mise en place début 2027, en mairie, une fois par mois, pour les habitants d'Aujac en rendez vous individuel et personnel.

Cela a pour but de permettre aux habitants qui le souhaite de les accompagner dans leur démarches de rénovation, de favoriser le locatif annuel sur la Commune.

→ Rencontre avec le parc national de Cévennes le 25 septembre à Florac. Le parc peut nous aider sur différent volet.

La Commune devra lors du prochain conseil municipal prendre une délibération pour soutenir le parc national car l'État veut supprimer les techniciens.

→ Retour sur les élections sénatoriales : Karine Frostin a été élu grand électeur lors d'un précédent conseil. Après discussions en groupe de coordination, et après consultation par mail des élus il a été décidé de voté blanc. Martine Larrosa indique qu'il a été dommage d'avoir écarté dès le début, avant même consultations des élus sur leur intention de vote, la liste RN, elle note la un manque de démocratie et de respect envers les électeurs de la Commune.

→ Travaux à venir : après discussions avec Monsieur Malavieille, il nous conseille de nous diriger vers le contrat territorial d'investissement afin de financer les travaux sur les bâtiments Communaux. En tant que bailleur nous avons des obligations.

Emilie Manificier est chargée de faire des devis notamment pour les toitures (multiple rural et mas Légal), pour les subventions il est nécessaire de faire plusieurs devis. Actuellement un devis a été fait pour une toiture du multiple rural et pour les toitures du Mas Legal.

A noter qu'au mas Légal une partie a été condamné afin que les locataires ni aient plus accès.

Les devis sont assez élevés, environ 25000€ par toitures. D'autre devis vont être fait.

Des devis pour le chauffage du multiple rural et pour la pompe à chaleur du Mas Borne vont être réalisé afin là aussi demander des subventions.

→ Le prochain Aujac à dit sortira mi octobre

Fin de séance 19h45